



DEJEPS – perfectionnement sportif, Basket-Ball
Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education
Populaire et du Sport
Code RNCP 36822
[Fiche RNCP](#)
Session 2024/2025

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DE.JEPS), spécialité perfectionnement sportif, mention Basket-ball, est la qualification permettant d'encadrer la discipline dans les niveaux intermédiaires. La formation préparée conduit, en cas de réussite, à la délivrance d'un diplôme de l'Etat de niveau 5.



Programme – DEJEPS

Spécialité perfectionnement sportif, mention Basketball

Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Concevoir un projet d'action (UC1)
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action (UC2)
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en Basket-ball (UC3)
- Encadrer le basket-ball en sécurité (UC4)

Public concerné

La formation est ouverte aux :

- Entraîneurs des niveaux intermédiaires (U17 région, U15/U18 France, NF3 / NM3 / NF2 / NM2 / NF1 / LF2)
- Techniciens évoluant dans les structures du Parcours de Performance Fédérale (pôle espoir, centre de formation...)

Prérequis

Arrêté du 27 juillet 2022

La candidat doit « Arrêté du 27 juillet 2022, art 3 » :

- Justifier de l'une des trois expériences d'encadrement pendant trois saisons sportives minimum, suivantes :

1° Expérience en responsabilité d'entraîneur principal déclaré sur une ou plusieurs équipes évoluant en championnat de France, jeunes ou senior ou dans des équipes de niveau similaire en championnat étranger ;

2° Ou expérience en responsabilité d'entraîneur principal déclaré sur une ou plusieurs équipes du championnat pré-national sénior ;

3° Ou expérience d'entraîneur assistant d'une équipe engagée dans le championnat de France U18 de la Fédération française de basketball ;

- Attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de basketball évoluant en compétition ;
- Etre capable d'effectuer une analyse technique et tactique d'une séquence vidéo de match relative à une compétition de basketball choisie parmi les championnats suivants: " nationale masculine 2 " ; " Ligue Féminine 2 " et " U18 France.

Ces exigences préalables sont vérifiées au moyen de :

- La production d'une attestation d'encadrement en responsabilité en basketball dans l'une des situations mentionnées au 1, 2 ou 3 susvisés, délivrée par le Directeur Technique National du basketball ;
- La production d'une attestation de pratiquant en basket-ball pendant trois saisons sportives délivrée par le directeur technique national du basket-ball ou son représentant ;
- une « épreuve vidéo » permettant d'apprécier les capacités du candidat à observer, analyser et établir un diagnostic en vue d'élaborer un entraînement pour un joueur de niveau national ou pour un groupe de compétiteurs évoluant dans une compétition de niveau national. La réussite à cette épreuve, organisée par la Fédération française de basketball, fait l'objet d'une attestation délivrée par le Directeur Technique National du basketball.

Dispenses des exigences préalables à l'entrée en formation

L'article 4 de l'arrêté du 27 juillet 2022 prévoit que peut être dispensé de la vérification de ces exigences préalables, le candidat titulaire de l'un des diplômes suivants ou certificat de qualification professionnelle :

- Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option "basketball" et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basketball ;
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "basketball" et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basketball ;
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités sports collectifs », mention "basketball" et justifiant d'une

	<p>saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basketball ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de qualification professionnelle "technicien sportif régional de basketball" et titulaire de l'unité d'enseignement " prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC 1) et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basketball ; • Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité " éducateur sportif " mention " basketball " et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basketball ; • Certificat de qualification professionnelle " technicien sportif de basketball " et titulaire de l'unité d'enseignement " prévention et secours civiques de niveau 1 " (PSC 1) et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basketball ; • Diplôme d'Entraîneur Territorial de Basketball et titulaire de l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC 1) et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basketball <p>Est également dispensé de la vérification des exigences préalables définies à l'article 3 le sportif de haut niveau en basketball, inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.</p> <p>Est également dispensé de la vérification des exigences préalables définies à l'article 3, le joueur ou la joueuse professionnel(le) ayant évolué au minimum pendant trois saisons sportives au sein des deux plus hauts niveaux de compétition en France ou à l'étranger, attesté par le directeur technique national du basketball.</p>
<p>Compétences métier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrer un individu ou un groupe de sportifs dans le cadre de ses interventions pédagogiques • Conduire une démarche d'enseignement et d'entraînement • Conduire des actions de formation • Concevoir le projet d'action de la structure et coordonner sa mise en œuvre
<p>Contenu de la formation</p>	<p>1200 heures de formation réparties en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 700 heures de formation théorique (en organisme de formation) <ul style="list-style-type: none"> - 400 heures en présentiel - 250 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD) - 30 heures de commande - 20 heures de suivi individualisé • 500 heures de formation pratique (en structure)
<p>Modalités pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Séance de formation en salle <input checked="" type="checkbox"/> Etudes de cas <input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement individualisé (téléphone, email, face à face) <input checked="" type="checkbox"/> Observation et échanges avec des staffs pros <input checked="" type="checkbox"/> Mise en situation <input checked="" type="checkbox"/> Partage d'expériences
<p>Moyens techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Support projeté <input checked="" type="checkbox"/> Plateforme e-Learning <input checked="" type="checkbox"/> Paper-board <input checked="" type="checkbox"/> Tests / Quizz / Questionnaires <input checked="" type="checkbox"/> Vidéo
<p>Intervenant de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Frédéric Roy, Coordonnateur pédagogique national • Pierre-Laurent BALIELLO, Responsable pédagogique – session PDL • Franck BESTOSO, Responsable pédagogique – session ARA • Olivier D'HALLUIN, Responsable pédagogique – session IDF • Fabien PERRIGAULT, Responsable pédagogique – session OCC • Frédéric ROY, Responsable pédagogique – session NAQ

<p>Suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Emargement par demi-journée • Carnet de suivi de l'alternant • Commandes (e-learning) • Quizz, lectures personnelles • Certificat de réalisation
<p>Modalités d'évaluation & Compétences acquises</p>	<p>La FFBB est habilitée par la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) délivrera un certificat de réalisation de formation au bénéficiaire à l'issue du parcours.</p> <p>La délivrance du diplôme du « DEJEPS SPECIALITE PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION BASKET-BALL » sera soumise à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par la FFBB</p> <p>Lors de la formation, le stagiaire est soumis aux évaluations prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le cadre légal du DE.JEPS Basket-ball • des évaluations prévues par la FFBB (dans le cadre du DEFB). <p>DE.JEPS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ UC 1 & UC2 : épreuve orale assistée d'un dossier de présentation ✓ UC 3 : réalisation d'un dossier composé de deux documents comprenant 2 modalités : <ul style="list-style-type: none"> – Modalité A : présentation d'action d'entraîneur(se) de Basket-ball – Modalité B : conduite de séance de perfectionnement auprès d'une équipe de joueur(se) de niveau National ✓ UC 4 : être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en basketball <p>Chaque UC est sanctionnée par des épreuves certificatives et il est possible de valider chaque UC indépendamment les unes des autres. Une fois validée, cette unité de compétence est définitivement acquise.</p>
<p>Diplôme délivré Sanction de la formation</p>	<p>DE.JEPS – spécialité perfectionnement sportif, mention Basket-ball (délivré par la DRAJES) (+ Diplôme d'Entraîneur Fédéral de Basket-ball) selon les UC et épreuves validées</p>
<p>Débouchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entraîneur(se) de seniors de niveau intermédiaire • Entraîneur(se) de jeunes en formation vers le haut niveau
<p>Secteur d'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivité territoriale • Association sportive • Entreprises du secteur sportif professionnel
<p>Poursuite de parcours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • DES-JEPS SPECIALITE PERFECTIONNEMENT SPORTIF- MENTION BASKET-BALL

Dates de formation Du 17 juin 2024 au 13 juin 2025	Durée 1.200 heures dont 700 heures par l'Organisme de Formation	*Tarifs 8.000€ HT 9.600€ TTC Formation gratuite pour les apprentis	Effectifs 8 à 16 selon les profils
--	---	--	--

Pré-inscription	Sur le site www.ffbb.com/formations à partir du 15 février 2024 . ATTENTION, la date limite de dépôt du dossier complet est le lundi 1 avril 2023 .
Sélection	Cette formation fait l'objet d'une sélection. Si vous remplissez les prérequis et que votre dossier de candidature est complet, vous serez convoqué aux épreuves de sélection.
Dates des épreuves de sélection	16 et 17 mai 2024 à LIMOGES (87)
Modalités complémentaires	La candidature est à réaliser en ligne ainsi que la transmission de l'ensemble des pièces justificatives via le lien suivant : Dossier de candidature
Frais de candidature	Les frais de candidature sont à régler en ligne lors du dépôt du dossier de candidature (avant les sélections) et ne feront l'objet d'aucun remboursement. En cas de virement à la FFBB, vous indiquerez dans l'objet du virement : DE 2024 -2025 + nom et prénom du candidat Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage , les frais de candidature seront remboursés.
Modalités aux personnes en situation de handicap	Accessibilité de nos formations : les formations dispensées par la FFBB peuvent être adaptées en fonction des spécificités du public. Merci de signaler toute situation particulière de handicap, (troubles de l'apprentissage, grossesse, etc) nécessitant des aménagements ou adaptations durant la formation et l'examen. Pour toutes questions liées à votre handicap, veuillez contacter : Madame Jackie BLANC-GONNET , référente handicap : jblancgonnet@ffbb.com
Lieux de formation (* sous réserve d'ouverture de session)	<ul style="list-style-type: none"> • PDL : Nantes, Angers, Cholet, Le Mans • IDF : Paris et Lille • NAQ : Poitiers, Limoges, Boulazac, Mont de Marsan • ARA : Voiron et Vichy • OCC * : Toulouse et Montpellier

Contacts	<p>Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à contacter : defb@ffbb.com</p> <p>Frédéric ROY : 06 36 05 14 30 – Coordinateur National DEJEPS (Pédagogie de la formation) Auréli DELETRAZ : 01 53 94 25 41 – Responsable Administrative (dossier de financement/gestion administrative)</p>
Renseignements complémentaires	http://www.ffbb.com/ffbb/infbb/techniciens/entraîneur-federal



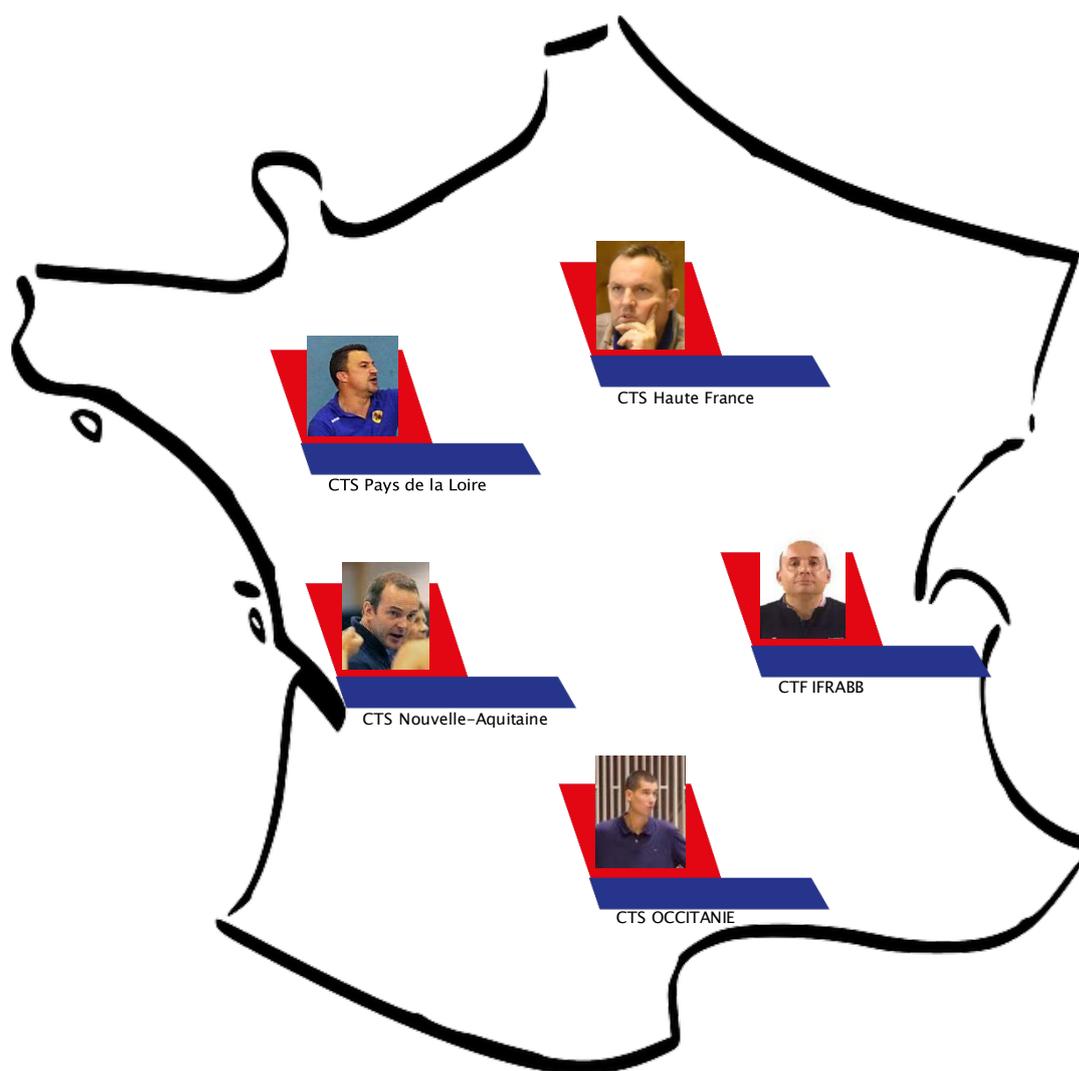
PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

Frédéric ROY



CTS de la ligue Nouvelle-Aquitaine sur la formation des cadres principalement chargé de la coordination régionale des formations et responsable pédagogique du DEJEPS/DEFB Nouvelle-Aquitaine.

Depuis 2023, Coordinateur pédagogique national du DEJEPS/DEFB auprès du Pôle Formation et Emploi de la FFBB,.





DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation est proposée sous forme d'Unités Capitalisables.

Elle comprend 1.200 heures au total entre :

- données théoriques et pratiques pendant les présentiels,
- mise en situation pédagogique en structure,
- mise en commun des savoirs entre les formateurs, les stagiaires et les tuteurs,
- mise à disposition d'outils pédagogiques divers : commandes écrites, vidéos, échanges d'email, lectures personnelles,
- travail à distance sur la plateforme Sporteef.

1. Formation en centre de formation : 400 heures

- 13 présentiels de 3 ou 5 jours
- 3 présentiels en commun avec l'ensemble des sessions
- Formation organisée territorialement pour chaque session

2. Formation à distance (délivrée par le centre de formation) : 250 heures FOAD, 30 heures commandes et 20h d'accompagnement individualisé

Dans la mise en œuvre du PIF (Plan Individuel de Formation), la FOAD (Formation Ouverte À Distance) est considérée comme un outil pédagogique complémentaire aux présentiels. Il sera nécessaire pour cela que le stagiaire s'investisse dans ce travail et s'approprie les ressources mises à disposition.

Le modèle type d'un présentiel ci-dessous illustre l'objectif de la FOAD et justifie les heures programmées :

FOAD				FOAD
Travail de « recherche action » en amont de la période traitée	Introduction à la question professionnelle de la période	Analyse de pratique et/ou Intervention d'experts	Analyse de pratique et/ou Intervention d'experts	Compléter le travail de « recherche action »
Se poser des questions, analyser sa pratique	Retour sur travail de recherche FOAD			Cibler ses besoins de savoirs théoriques émergés durant le présentiel
Détecter, recenser, ses besoins et ses acquis	Retour d'expérience sur la période précédente : compléments d'informations, accompagnement individualisé	Analyse de pratique et/ou Intervention d'experts	Bilan du présentiel, des interventions	Les relier à sa pratique
Lecture et analyse de documents autour des thématiques liées aux questions		Accompagnement individualisé	Mise en place du travail de recherche pour le suivant	Les réinvestir dans son projet (formalisation pour le document final)

La plateforme FOAD, hébergée par le site « Sporteef » de l'INSEP, a alors plusieurs fonctions :

- « Médiathèque » : mise en ligne, par l'équipe pédagogique, de ressources diverses et variées (supports des interventions, articles et revues scientifiques, livres...). L'accès à ces ressources peut être ciblé (critères de progressivité par exemple) ou complètement ouvert et partagé par tous ;
- Outil de communication entre stagiaires : forum, foire aux questions, dépose de documents par les stagiaires ;
- Outil d'évaluation formative : suivi des différentes productions sur la méthodologie d'entraînements (planification, modèle de performance, modèle de charge...), suivi des productions de préparation et de synthèse supports aux présentiels, productions constitutives du projet final, tests, questionnaires...
- Outil d'accompagnement individualisé : communication entre l'OF - la structure d'accueil - le tuteur - le stagiaire ;
- Classes virtuelles.

Concernant le suivi individualisé des stagiaires et l'évaluation formative, il est demandé aux stagiaires de rédiger un « Journal de bord » permettant de faire le lien entre les présentiels, l'alternance et la FOAD.

3. Alternance en structure : 500 heures

A réaliser au sein de la structure-employeur du stagiaire ou dans une autre structure de son choix.

Votre candidature et formation



CLUB

FFBB

Evaluation

Dans le cadre de votre formation, vous serez évalué :

DE.JEPS

UC1

Concevoir un
projet d'action

UC2

Coordonner la
mise en œuvre
d'un projet d'action

UC3

Conduire une
démarche de
perfectionnement
sportif en
basketball

UC4

Encadrer le
basketball en
sécurité

Epreuves de sélection

Dates :

16 et 17 mai 2024 à LIMOGES (87)

- **Les épreuves en présentiel :**

- **EPREUVE ECRITE**

Protocole de l'épreuve

Description : Le jour de l'examen, il est remis au candidat un sujet à traiter éventuellement accompagné d'une base documentaire. A partir de ces éléments, il devra produire un écrit visant d'une part à dégager les idées fortes et d'autre part, à émettre un avis.

Durée : 1 heure 30 minutes

Attentes du jury

Il est attendu du candidat qu'il puisse :

- Ordonner ces idées pour structurer un devoir
- Rédiger un écrit en langue française
- Dégager une problématique
- Faire des propositions
- Emettre un avis
- Répondre au sujet
- Analyser son expérience

- **EPREUVE PRATIQUE (Démonstration Commentée)**

Protocole

Le candidat tire au sort un sujet présentant un alignement de 3 joueurs accompagné d'une "boîte à outils".

- **10 mn de préparation**

Le candidat dispose d'un tableau et de feuilles de papier pour préparer ses schémas.

- **10 mn de passage sur le terrain** : DEMONSTRATION COMMENTEE (20 points)

Il doit traiter le sujet OFFENSIVEMENT et DEFENSIVEMENT.

Les situations proposées doivent être jouées à 2 vitesses distinctes :

- VITESSE REELLE. Il peut utiliser plusieurs passages pour expliquer les enchaînements d'action. Cette vitesse « jouée » permet aux jurys d'apprécier :
 - les qualités de joueur du candidat (compréhension et exécution, respect des timings et spacing particuliers)
 - les qualités de communication du candidat (capacité à animer et réguler les cobayes pour exécuter la situation)
 - VITESSE COMMENTEE. Cette vitesse « commentée » permettra aux jurys d'apprécier :
 - les connaissances technico-tactiques mobilisées par le candidat sur la situation choisie
 - la capacité du candidat à expliquer de manière claire et précise ses intentions
- **10 minutes d'entretien** : ENTRETIEN (20 points)

Le candidat devra justifier les choix effectués sur le terrain. Le jury pourra également le questionner sur l'utilisation d'autres outils proposés dans la « boîte à outils ».

Attentes du jury

Le candidat doit créer un enchaînement d'actions de 2 temps forts en utilisant les éléments présents dans la boîte à outils.

OFFENSIVEMENT

il démontrera et expliquera les possibilités offertes par les temps forts et notamment :

- quelles sont les exploitations possibles en fonction des choix défensifs logiques et propres à cette situation (Espace, joueurs...)?
- quelles sont les interactions et les collaborations offensives des 3 joueurs au regard des temps forts choisis ?

il devra développer un enchaînement d'action cohérent (timing et spacing) entre les 2 temps forts !

DEFENSIVEMENT

Il démontrera et expliquera un CHOIX FORT et ses conséquences (avantages et inconvénients)

il clarifiera et précisera le rôle et les comportements des 3 joueurs.

ATTENTION, l'utilisation et la mobilisation des 3 joueurs est indispensable à la réussite de l'épreuve.

- **EPREUVE ORALE**

Protocole de l'épreuve

Description : Le candidat expose

- Son parcours, sa personnalité
- Ses compétences développées
- Son projet personnel et/ou professionnel

Durée : 10 minutes d'exposé libre et 20 minutes maximum d'entretien

Dans sa présentation, Il devra aborder :

- Son expérience et à sa pratique d'entraîneur
- Sa structure d'alternance et le positionnement professionnel dans sa structure (missions, équipes entraînées) en lien avec les éléments du dossier de candidature.
- Son organisation personnelle pour réussir son projet de formation
- Son projet professionnel en relation avec le diplôme

Attentes du jury

Objectif : Evaluation de la motivation, de l'expérience et de la capacité du candidat à se transformer et à se projeter dans un projet professionnel en lien avec la formation

Compétences recherchées :

- Capacité à s'exprimer à l'oral pour présenter un projet personnel et/ou professionnel
- Capacité à se projeter et à mesurer le travail à accomplir
- Capacité à justifier ses choix et la faisabilité du projet personnel et/ou professionnel

Le devis de formation

Vous disposez dans le dossier d'un devis de formation.

Il vous appartient de renseigner les champs remplissables, le signer et nous le retourner.

Ce devis peut vous être nécessaire pour faciliter vos démarches auprès d'une structure qui prend en charge votre formation ou l'adresser aux organismes prenant en charge la formation.

La demande de prise en charge de la formation

Les formations organisées par la fédération dans le cadre de l'INFBB peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge au titre de la formation professionnelle auprès d'un Opérateur de Compétence (OPCO). L'OPCO de la branche Sport est l'AFDAS. Nous vous indiquons ci-dessous le lien vers leur site internet : <https://www.afdas.com/>

Il vous appartient dans ce cadre de réaliser l'ensemble des démarches avant le début de la formation.

En cas de financement de la formation par votre OPCO, n'oubliez pas de lui adresser une demande de prise en charge accompagnée :

- du programme de la formation ;
- du devis de la formation complété par vos soins.

Nous attirons votre attention sur la demande de prise en charge, veuillez à bien renseigner :

- le nom du diplôme « Diplôme d'Etat – JEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention basketball-20...-20... » ;
- Le nombre d'heures de formation délivrés par l'organisme de formation « 700 heures » ;
- Le coût HT « 8000 euros » ;
- Les dates de début et de fin telles qu'inscrites sur la convention de formation.

ATTENTION : concernant les frais annexes, l'AFDAS ne pas en charge les frais dans le cadre des contrats d'apprentissage (sauf s'ils sont engendrés par la FFBB). Pour les autres dispositifs, l'AFDAS prend en charge les frais selon certaines conditions

Concernant les frais de matériels, ceux-ci ne sont pas destinés aux structures mais à la FFBB.

Le paiement de la formation

Vous devez notamment :

- Si vous souhaitez suivre la formation à titre individuel et à vos frais : compléter le contrat de formation/convention de formation, le signer et le retourner à la fédération. Ce document vous sera remis par la FFBB une fois votre candidature validée.

- Si votre formation est payée par une structure (club, comité ou ligue), ou par un organisme : renseigner et nous retourner la convention de formation complétée et signée par vos soins. Ce document vous sera remis par la FFBB une fois votre candidature validée.

Merci de nous indiquer dès votre pré-inscription, le(s) type(s) de financement choisi(s).

Votre inscription sera confirmée à réception des éléments nécessaires à votre dossier et à réception de votre paiement.

A ce jour, vous disposez de plusieurs possibilités pour régler votre formation :

- par virement (R.I.B. de la fédération joint)
- par l'intermédiaire d'un financeur tels que l'AFDAS, le CPF, France travail, etc

En référence de votre paiement, vous devrez indiquer le nom de la formation (identifié dans le programme de la formation) et le(s) nom(s) du(des) stagiaire(s) inscrit(s) à la formation.



DEVIS DE FORMATION

Paris, le 15 février 2024

Le devis est valable jusqu'au premier jour de la formation. Le devis ne vaut pas inscription à la formation. Il est établi, notamment, pour les demandes de prise en charge en amont de la formation.

ORGANISME DE FORMATION

117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

Fédération Française de Basketball (Institut National de Formation du Basketball)
117 rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS
Déclaré auprès de la Préfecture d'Ile de France sous le numéro 11 75 22 62 775
N° SIRET : 784 405 862 00052
Dossier suivi par : Aurélie DELETRAZ Courriel : defb@ffbb.com

BENEFICIAIRE

Structure		Stagiaire	
Nom		Nom	
Représentant		Prénom	
Adresse		Adresse	
Code Postal		Code Postal	
Ville		Ville	
Courriel		Courriel	
Téléphone		Téléphone	

FORMATION

Intitulé de l'action de formation :

DE.JEPS spécialité perfectionnement sportif, mention Basketball

Date début formation : **17 juin 2024**

Date fin de formation : **13 juin 2025**

Lieu de la formation : **multi sites**

Durée de la formation	
Heures de formation en centre	400 Heures
Heures de formation à distance	300 Heures
Total Heures de formation	700 Heures

Coût de la formation (€)	
Frais pédagogiques (HT)	8.000 €
Frais annexes (HT)	€
TVA (20%)	1.600 €
Total (TTC)	9.600 €

Observations éventuelles :



Pôle Formation et Emploi